

Compte rendu de la séance du 11 décembre 2018

Date de la convocation: 07/12/2018

L'an deux mille dix-huit et le onze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MICHEL

Présents : Alain MICHEL, Jérémie BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Gisèle MAUREL

Représentés: Thomas MINI par Gisèle MAUREL, Christine MARCELLIN par Laëtitia COLLET

Excusés:

Absents: Emile BADIH, Denis PICHON

Secrétaire de séance: Jérémie BARANOWSKI

Ordre du jour:

- Demande des affouagistes de revenir sur la décision précédente concernant l'extension de la coupe affouagère (non-extension de la coupe affouagère aux anciens affouagistes) avec apport de précisions appuyant leurs besoins de bois
- Dossier de financements pour le projet des volets isolants de la maison commune (DETR + FODAC)
- Délibérations modificatives de crédits pour des opérations de régularisation au Budget Général
- Délibérations modificatives de crédits pour des opérations de régularisation au Budget Transport
- Délibérations modificatives de crédits pour des opérations de régularisation au Budget de l' Eau
- Création d'une régie de recettes pour l'achat de carburant au Budget Transport

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire.

M le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance du 14/11/2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représenté le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

1-Non-Extension de la coupe affouagère aux anciens affouagistes

(D 2018 092)

M le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération D 2018-061 prise à la séance du 10/10/2018 concernant l'extension de la coupe affouagère, rectifiée lors de la séance de conseil municipal suivante et confirmant la non possibilité pour les anciens affouagistes d'obtenir un lot sur l'extension de la coupe affouagère.

M Marec BRANDI, garant de la coupe affouagère, a transmis un courrier explicatif à la mairie.

M le Maire en donne lecture et souligne les points suivants :

- totalité de la parcelle de la coupe non exploitée entièrement dans un 1er temps car très vaste
- donc possibilité d'étendre la coupe sur la même parcelle en un 2ème temps
- besoin de bois pour des affouagistes pour avoir du bois en stock à sécher à l'avance

M le Maire demande aux conseillers municipaux de délibérer à nouveau concernant la possibilité aux anciens affouagistes de bénéficier d'un lot ou demi lot sur l'extension de la coupe affouagère.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à 4 voix CONTRE la possibilité aux anciens affouagistes de bénéficier d'un lot ou demi lot sur l'extension de la coupe affouagère (3 voix pour).

2-Création régie recette Budget Transport (D 2018 093)

M le Maire informe le conseil municipal que l'agent municipal en charge de conduire le bus scolaire ne peut se ravitailler en carburant qu'à la station Casino de Remollon où la mairie a un compte, ce qui lui fait parcourir des kilomètres en sus de ses tournées et lui prend du temps. Pour rendre possible le ravitaillement en essence du bus scolaire à n'importe quelle station, et notamment à celles de Tallard situées sur le circuit de transport Piégut-Venterol-Tallard, M le Maire propose pour des raisons pratiques de :

-créer une régie d'avance au budget transport

-d'ouvrir un compte au trésor avec dépôt de fonds et demande d'une carte bleue DDFIP 04

afin de pouvoir régler les dépenses de carburant à n'importe quelle station essence

et de :

-nommer Mme Flor Jolly Maciel comme régisseur par arrêté

-nommer M Laurent Guillaume comme régisseur suppléant par arrêté

M le Maire demande au conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 5 voix pour, 1 contre et 1 abstention de :

- créer une régie d'avance au budget transport

- d'ouvrir un compte au trésor avec dépôt de fonds et demande d'une carte bleue DDFIP 04

- nommer Mme Flor Jolly Maciel comme régisseur par arrêté

- nommer M Laurent Guillaume comme régisseur suppléant par arrêté

3-Vote de crédits supplémentaires -Budget Général Piegut (D 2018 087)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget Général de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	43514.00	
60632	Fournitures de petit équipement	40000.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30000.00	
6533	Cotisations de retraite	10000.00	
73211	Attribution de compensation		123514.00
TOTAL :		123514.00	123514.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
2138 - 212	Autres constructions	43514.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		43514.00
TOTAL :		43514.00	43514.00
TOTAL :		167028.00	167028.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 3 voix pour, et 4 abstentions en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

4-Vote de crédits supplémentaires -Budget Transport Piégut (D 2018 088)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants pour la régularisation des arrondis de TVA, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6287	Remboursements de frais	-1.00	
658	Charges diverses de gestion courante	1.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représenté en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

5-Vote de crédits supplémentaires - Budget Eau Piegut (D 2018 089)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants sur le fonctionnement du budget de l'Eau, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	-995.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	300.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	432.00	
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	263.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 6 voix pour (un élu n'ayant pas participé au vote) en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

6-Demande DETR 2019 (D 2018 090)

pour la mise en place de volets roulants extérieurs solaires isolants (DeltaR:0,25) à la maison commune

M le Maire rappelle au conseil municipal que, depuis plusieurs années, il est question de mettre des volets à la maison commune pour, d'une part, pouvoir occulter les baies lors de manifestations nécessitant l'obscurité et surtout, d'autre part, isoler la salle du froid pendant l'hiver, cette salle étant utilisée tous les jours par la cantine scolaire au rez de chaussée et le secrétariat de mairie à l'étage. Ainsi des économies de chauffage pourraient être réalisées.

M le Maire présente le devis de l'entreprise LORENOVE pour des volets roulants extérieurs solaires isolants (DeltaR : 0,25).

Il rappelle que de la DTER (maxi 30% sur le hors taxe) et du FODAC (maxi 70% sur le hors taxe plafonné) peuvent être demandés pour le financement de ce projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés
- de demander la DETR 2019 et du FODAC 2019 pour financer ce projet
- d'approuver le plan de financement suivant :

- devis volets rez de chaussée : 5762 €

-devis volets étage : 2996 €

TOTAL HT : 8758 €

DETR 30% : 2627 €

FODAC : 3504 €

TOTAL subventions : 6131 €

Reste à la charge de la commune 30 % : 2627 € + la TVA (récupérable au FCTVA)

-autorise M le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions pour ce projet

Questions diverses :

-Subvention Région pour la construction des 3 maisons paille porteuse :

Mme KUENTZ 1ère adjointe informe le conseil municipal que le dossier de subvention déposé au conseil régional, pour la construction des 3 maisons locatives communales en paille porteuse, sera étudié en février voir en mars pour des raisons administratives.

-Logement de la Voûte : Le conseil municipal, après avoir fait le point sur ce logement, qui va bientôt à nouveau se trouver vacant, décide de demander aux services des domaines une estimation pour envisager sa vente.

-Conseil d'école :

Un conseil d'école a eu lieu ce mardi 11/12 à la demande de l'inspectrice pour exposer aux délégués de parents, aux enseignants, aux élus, sa position concernant le maintien des élèves de CP à l'école de Venterol.

-Galette :

Une après-midi galette sera organisée par la commune, un dimanche de janvier, comme les années précédentes.

-Information de Mme Laetitia COLLET

Mme Laetitia Collet annonce qu'elle va poster une lettre de démission de ses fonctions d'adjointe à M le Préfet, et quelle garde ses fonctions de conseillère municipale.

La séance est levée à 21h55
Pour Le Maire Alain MICHEL
Adèle KUENTZ 1ère adjointe déléguée

Pr le Maire,
L'Adjoint Ffon

